

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 13 juillet 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 180 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Martial ALVAREZ - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Odile BONTHOUX - Patrick BORÉ - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Auguste COLOMB - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Sylvaine DI CARO - Nouriat DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Stéphane LE RUDULIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Jean-Marie LEONARDIS - Hélène LHEN-ROUBAUD - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Joël MANCÉL - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Christophe MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Christian PELLICANI - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Roger PIZOT - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Florian SALAZAR-MARTIN - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Emmanuelle SINOPOLI - Marie-France SOURD GULINO - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Philippe VERAN - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Kheira ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT représentée par Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC représenté par Jean-Pierre SERRUS - Patrick APPARICIO représenté par André BERTERO - Mireille BALLETTI représentée par Valérie BOYER - Jacques BOUDON représenté par Philippe DE SAINTDO - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Maurice CHAZEAU représenté par Alexandre GALLESE - Robert DAGORNE représenté par Arnaud MERCIER - Sophie DEGIOANNI représentée par Jean-Louis CANAL - Bernard DESTROST représenté par Gérard GAZAY - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Gilbert FERRARI représenté par François BERNARDINI - Olivier FREGEAC représenté par Joël MANCÉL - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Nathalie LAINE représentée par Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Albert LAPEYRE représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Eric LE DISSÈS représenté par Georges ROSSO - Michel LEGIER représenté par Régis MARTIN - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Gaëlle LENFANT - Marie-Louise LOTA représentée par Maxime TOMMASINI - Laurence LUCCIONI représentée par Frédéric COLLART - Bernard MARTY représenté par Garo HOVSEPIAN - Florence MASSE représentée par Christophe MASSE - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Yves MESNARD représenté par Pierre MINGAUD - Virginie MONNET-CORTI représentée par Frédéric DOURNAYAN - Pascale MORBELLI représentée par Jean-Claude MONDOLINI - Lisette NARDUCCI représentée par Gérard CHENOZ - Stéphane PAOLI représenté par Francis TAULAN - Roger PELLENC représenté par Jean-Claude FERAUD - Gérard POLIZZI représenté par Stéphane MARI - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Pierre DJIANE - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Alain ROUSSET représenté par Danielle MENET - Roger RUZE représenté par Nadia BOULAINSEUR - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick BORÉ - Josette VENTRE représentée par Bruno GILLES.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT - Michel CATANEO - Claude FILIPPI - Michel LAN - Richard MALLIÉ - Bernard MARANDAT - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Nathalie PIGAMO - Patrick PIN - Roland POVINELLI - Maryvonne RIBIERE - Eric SCOTTO - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Jules SUSINI - Didier ZANINI - Karim ZERIBI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Signé le 13 Juillet 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 19 juillet 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEA 004-2407/17/CM

**■ Candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour l'appel à projets 2017 - Prévention et gestion des déchets verts en région Provence-Alpes-Côte d'Azur lancé par la Région et l'ADEME
MET 17/3750/CM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La mise en œuvre de l'économie circulaire à l'échelle régionale est promue par le lancement d'Appels à Projets pilotés notamment par la Région Provence-Alpes-Côtes d'Azur et l'Ademe en association avec la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF PACA) et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL PACA).

À ce titre, l'appel à projets Prévention et gestion des déchets verts lancé en mars 2017, concerne :

- les déchets verts municipaux et assimilés, c'est-à-dire les déchets verts des particuliers, des collectivités locales, ainsi que les déchets verts des activités économiques assimilés aux déchets des ménages, y compris les résidus végétaux issus des obligations légales de débroussaillage (OLD),
- éventuellement d'autres déchets organiques, exclusivement dans le cadre de projets territoriaux où la synergie permet d'augmenter la performance de la gestion des déchets verts municipaux et assimilés.

Il vise notamment à soutenir et promouvoir les solutions territoriales et partenariales de prévention et de valorisation des déchets verts (compostage, paillage, retour au sol...). Ces solutions devront permettre de mieux limiter les impacts liés au brûlage à l'air libre de ces déchets végétaux (émission de particules PM10 et PM2,5 et d'odeurs, de gaz à effet de serre, de substances irritantes, cancérogènes, etc...) tout en développant des filières d'économie circulaire pérennes à l'échelle d'un territoire.

Ces filières sont à privilégier dans un contexte réglementaire renforcé. En effet la loi n°2015-992 du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte, contient notamment des prescriptions relatives à la promotion de l'économie circulaire (dont le recyclage et la valorisation de la matière) et à la qualité de l'air.

Les objectifs de cet appel à projets sont de :

- Faire émerger et soutenir des projets exemplaires ou innovants de prévention et de gestion des déchets verts, répondant à des stratégies territoriales globales et partenariales,
- Contribuer à la diffusion de bonnes pratiques par la valorisation des résultats issus des projets lauréats.

Les projets présentés auront pour finalité de :

- Mettre en œuvre des organisations nouvelles ou développer des pratiques permettant de faciliter le non-recours au brûlage des déchets verts, en privilégiant la valorisation in-situ ou à proximité des ressources végétales,
- Communiquer, sensibiliser, former les acteurs afin d'assurer la réussite et la pérennisation des actions réalisées.

La Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite prévenir et améliorer la gestion des déchets verts produits sur ses différents Territoires.

**Signé le 13 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 19 juillet 2017**

Le Territoire du Pays d'Aix souhaite participer pour la première fois à cet appel à projets dans l'objectif de faire émerger des actions structurantes à l'échelle du territoire de prévention sur les déchets verts produits par les services techniques municipaux et les ménages.

Par ailleurs, le Territoire Marseille Provence, dans le cadre de sa démarche Territoire « Zéro Déchet Zéro Gaspillage », souhaite continuer à travailler à la réduction des déchets verts produits sur son territoire notamment en:

- Poursuivant l'expérimentation menée en partenariat avec le GERES, l'Union Nationale des Entrepreneurs du Paysage méditerranéen (UNEP) et la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône pour la mise en œuvre d'actions pilotes de prévention et de valorisation des déchets verts à l'échelle du territoire,
- Participer à la sensibilisation des habitants aux bons gestes de prévention des déchets verts.

La Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite se porter candidate à cet appel à projets pertinent dans le cadre de l'objet de celui-ci du fait de l'existence de ces 2 projets.

Toutefois, cette délibération permet également aux autres Territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence de candidater à cet appel à projets.

Ainsi, la procédure de dépôt des candidatures s'effectue selon deux étapes :

– Dans un premier temps le dépôt d'une note technique présentant le projet avec le budget prévisionnel. Cette note est à transmettre aux partenaires avant le lundi 4 septembre 2017.

– Puis les lauréats devront envoyer à chaque financeur les éléments administratifs constituant les dossiers de demande de subvention dans un délai maximum d'1 mois à partir de la réponse du jury.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix Marseille Provence n° HN 056187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- Le règlement de l'Appel à Projet Prévention et gestion des déchets verts piloté par l'Ademe et la Région.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

Signé le 13 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 19 juillet 2017

- Que les domaines prioritaires, les actions et les projets éligibles au financement de cet appel à projets représente un enjeu pertinent pour la Métropole Aix-Marseille-Provence en général, et le Territoire du Pays d'Aix et le Territoire Marseille Provence en particulier.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la faculté pour la Métropole Aix-Marseille-Provence et pour tous les Territoires qui la composent de répondre à l'appel à projets « Prévention et gestion des déchets verts ».

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Propreté et Traitement des déchets

Roland MOUREN